

4J

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500 euros

4 rue de la chartreuse

27420 VEXIN SUR EPTE

RCS Evreux 937 485 381

Rapport du commissaire aux apports

Ce document contient 6 pages

4J

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500 euros

4 rue de la chartreuse

27420 VEXIN SUR EPTE

RCS Evreux 937 485 381

Rapport du commissaire aux apports

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la société 4J, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Julien TRAULLE, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L.223-33 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

I - PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé vise à apporter des titres de la société SODIMAGG à la société 4J.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 *Personne physique apporteuse*

Les apports sont effectués par Monsieur Julien TRAULLE, demeurant à VEXIN SUR EPTE (27420), au 4 rue de la chartreuse.

1.2.2 *Société bénéficiaire*

La société bénéficiaire des apports est 4J, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, ayant son siège social à VEXIN SUR EPTE (27420), au 4 rue de la chartreuse, et immatriculée au RCS d'Evreux sous le numéro 937 485 381.

1.2.3 *Société dont les titres sont apportés*

SODIMAGG est une société à responsabilité limitée au capital de 2 276 360 euros, ayant son siège social à MAGNY EN VEXIN (95420), route de Mantes, lieudit la Demi-Lune, et immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 520 044 314.

Son capital est composé de 227 636 parts sociales.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 *Caractéristiques essentielles des apports*

Monsieur Julien TRAULLE apporte 52 939 parts sociales de la société SODIMAGG (23,26%) à la société 4J.

Les apports seront réalisés à compter du jour de leur approbation par décision de l'associé unique de la société 4J.

1.3.2 *Rémunération des apports*

En rémunération des apports, il sera attribué 5 000 032 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société 4J à Monsieur Julien TRAULLE.

1.3.3 Conditions suspensives

Les apports sont effectués sous la condition suspensive suivante :

Approbation des apports par décision de l'associé unique de la société 4J.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens de la réglementation comptable. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description des apports

Les 52 939 parts sociales de la société SODIMAGG dont l'apport est envisagé, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 5 000 032 €, soit 94,45 € par titre.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- réalisé un entretien avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- obtenu des éléments comptables et financiers de la société SODIMAGG ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par une personne physique.

Monsieur Julien TRAULLE a convenu de retenir la valeur réelle estimée des titres SODIMAGG en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme la réglementation comptable et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Julien TRAULLE des titres SODIMAGG.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1 Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des titres représentant 23,26 % du capital de la société SODIMAGG.

2.4.2 Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des apports a été déterminée par les parties en tenant compte de plusieurs méthodes basées sur des approches de rentabilité.

2.4.3 Appréciation de la valeur globale des apports

Pour apprécier la valeur des apports, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

Méthodes des comparables – multiples d'EBITDA

Après avoir déterminé un EBITDA normatif, j'ai appliqué un multiple déterminé par l'observation des multiples sur le secteur d'activité de la société et par application d'une décote de taille pour obtenir la valeur d'entreprise.

Ensuite, j'ai retranché la dette nette pour obtenir la valeur des titres.

Méthodes des flux de trésorerie futurs - DCF

Après avoir déterminé un flux de trésorerie libre normatif, j'ai calculé un taux d'actualisation dont les paramètres sont issus de bases financières et adaptés à la taille de la société. L'actualisation du flux de trésorerie normatif permet d'obtenir la valeur d'entreprise.

Ensuite, j'ai retranché la dette nette pour obtenir la valeur des titres.

Référence à des transactions en cours

Après avoir analysé les transactions en cours sur les titres de la société SODIMAGG, j'ai calculé la valeur des titres apportés.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant 5 000 032 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Hérouvillette,

Le 9 janvier 2025

Le commissaire aux apports

EXAFYS

Yoan BUSNEL